

Autorisations parentales

1 Règlement intérieur

Je soussigné Mcertifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la crèche « Ptits lutins » de Bâle, et m'engage à m'y conformer.

Date : Signature des 2 parents :

2 Autorisation mutuelle des deux parents

Monsieur, Madame autorise
Monsieur, Madame à reprendre notre enfant à la crèche « Ptits lutins »
En cas de divorce ou de séparation, prière de fournir une copie du jugement.

Date : Signature des 2 parents :

3 Autorisation aux personnes majeures mandatées

Je soussigné Mr, Mme.....autorise :
MAdresse :.....tél. :.....

MAdresse :.....tél. :.....

MAdresse :.....tél. :.....
A venir chercher mon enfant à la crèche « p'tits lutins »

Date : Signature des 2 parents :

4 Intervention en cas d'urgence

J'autorise le personnel de la crèche « p'tits lutins » à prendre toutes les mesures nécessaire, y compris l'hospitalisation, pour mon enfant.
En cas d'accident, les parents seront prévenus dans les plus brefs délais.

Date : Signature des 2 parents :

5 Autorisation de sortie

J'autorise mon enfantà participer
- à toutes les sorties proposées par les « p'tits lutins ». en cas de disponibilité, votre aide peut être utile.

Il est possible que selon le lieu, nous vous demandions une participation financière.

- à être pris(e) en photo ou filmé(e) pendant son séjour à la crèche
- à être pris(e) en photo pour le site internet de la crèche

Date : Signature des 2 parents :

Dossier d'inscription (Contrat pour min. 12 mois)

Parents

Nom : Nom de jeune fille :
Prénom :
Nationalité : Date de naissance:
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone 1 : Téléphone 2 :
E-mail:

Situation familiale : marié(e) -célibataire - divorcé(e) - vie maritalement

Lien de parenté avec l'enfant : père – mère-tuteur- tutrice- beau- père – belle- mère

Profession : Employeur :
Adresse : Téléphone :

Permis de travail:

Nombre d'enfant dans la structure : Nombre dans la famille :

Conjoint :

Nom : Nom de jeune fille :
Prénom :
Nationalité : Date de naissance:
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone1 : Téléphone2 :
E-mail:

Situation de famille : marié(e) – célibataire- divorcé(e)- vie maritalement

Lien parenté avec l'enfant : Père – mère – tuteur – tutrice – beau-père – belle-mère

Profession : Employeur :
Adresse : Téléphone :

E-mail:

Permis de travail:

Joindre copie de l'attestation d'assurance RC et le livret de famille.....

Enfant :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

lieu de naissance :

Nationalité :

**Copie du passeport ou de la carte d'identité et
Copie de la carte d'assurance maladie.... à joindre**

Date de demande d'inscription :

Date d'inscription :

Type de contrat :

Accueil régulier à temps complet

= 5 jours par semaine

Tarif mensuel bébés : 2000 CHF

Tarif mensuel trotteurs : 2200 CHF

Tarif mensuel marcheurs : 2250 CHF

Accueil régulier à mi-temps

= 5 demi-journées ou 2.5 jours

tarif mensuel bébés : 1350 CHF

tarif mensuel trotteurs: 1550 CHF

tarif mensuel marcheurs: 1600 CHF

Frais d'inscription 400 CHF pour tous les enfants (ne seront pas remboursés).

Le premier mois de frais de garde est à payer à la signature du contrat. Il valide la réservation de la place.

Merci de consulter notre feuille de tarifs.

Vous pouvez soutenir financièrement la crèche en faisant des dons, voir notre tarif de soutien.

Les dons à une association comme la nôtre donnent droit à une réduction d'impôts.

Tout mois commencé est dû sauf en cas d'hospitalisation.

Planning prévisionnel :

Lundi : de H à H et de H à H

Mardi : de H à H et de H à H

Mercredi : de H à H et de H à H

Jedi : de H à H et de H à H

Vendredi : de H à H et de H à H

CRECHE/ Privée /FRANCO/SUISSE

P'tits -LUTINS

ATTESTATION MEDICALE

Certificat médical en vue d'admission en structure collective
A remplir par le médecin traitant

L'enfant :.....

Né(e) le :.....

Présente un état de santé compatible avec la vie en collectivité, et est en règle avec les vaccinations.

Date des vaccinations :

D.T.P. le

B.C.G.(conseillé pour entrer en collectivité) le :.....

R.O.R.(fortement conseillé en collectivité) le :.....

COQUELUCHE (fortement conseillé en collectivité) le :.....

Renseignements complémentaires sur l'état de santé de l'enfant :

Allergies :

Intolérance alimentaire:

Handicap :

Autres :

Date :

Signature :

Merci de confirmer que le carnet de santé de l'enfant est à jour.

Règlement de la structure «Crèche P'tits Lutins »

1. Dossier d'inscription

Les parents qui souhaitent inscrire leur enfant devront prendre rendez-vous auprès de **Mme Rondot** pour un premier contact.
L'inscription définitive sera enregistrée par la directrice après reçu du dossier rempli et signé et du versement bancaire.

Nous sommes une association à but non-lucratif, aussi souhaitons-nous un réel engagement de la part des parents

2. Tarifs

	Tarif bébés	Tarif trotteurs	Tarif marcheurs	Tarif de soutien (Don)
temps plein	2000 CHF	2200 CHF	2250 CHF	2400 CHF
mi- temps	1350 CHF	1550 CHF	1600 CHF	1750 CHF

Les repas sont inclus dans les tarifs trotteurs et marcheurs.

Tarif à l'heure : **25 CHF**. (Garde temporaire ou dépannage occasionnel).

Frais de relance : 100 CHF pour la 1^{ière} relance, 200 CHF pour la 2^{ème} relance

Période de rétractation: 6 jours après signature du contrat, au-delà de cette période les frais d'inscription et le mois sont dus en cas de rupture de contrat.

Les parents ayant plusieurs enfants dans la crèche bénéficient d'une réduction à partir du deuxième enfant.....

Pour tout enfant dont l'inscription est réservée, quelle que soit la date de rentrée, l'année est due dans sa totalité (par exemple : de septembre à fin août). En cas d'absence de l'enfant (vacances, fermeture de la crèche, congés des parents, maladie de moins d'un mois) la mensualité est due dans sa totalité et aucun remboursement des repas non pris ne pourra être fait.

Concernant la radiation, prévenir 3 mois à l'avance par lettre recommandée, toujours à la fin du mois.

Le paiement de la mensualité s'effectue d'avance, par virement automatique, jusqu'au 3 de chaque mois au plus tard.

3. Responsabilité

Aucun enfant ne peut être déposé seul dans la crèche avant l'ouverture.

A la sortie, l'enfant ne sera confié qu'aux parents ou à une personne inscrite sur la liste d'autorisation parentale.

En cas d'accident, la directrice se réserve le droit de prévenir les parents, un médecin, les urgences. En cas d'absence de la directrice, une collègue prendra cette décision à sa place et l'en avertira le plus rapidement possible.

En complément de l'assurance responsabilité civile, tous les enfants doivent avoir une Assurance Accident.

4. Radiation

Comportement incompatible avec le bon fonctionnement de la crèche

Non-respect du règlement

Non- paiement des factures et des relances

Retards répétés gênant l'organisation du travail de la structure

Dispositions Particulières

Les enfants ne doivent pas porter de chaînettes, broches, gourmettes etc.

La crèche décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol.

Les jouets ou les peluches sont interdits à l'exception » d'un objet de transition »(doudou).

Il est indispensable de nous signaler tout changement vous concernant (adresse, numéro de téléphone, etc.) et concernant votre enfant (nourriture, régime, maladie, vaccins, etc.)

Merci de noter que nous ne pourrions pas accueillir votre enfant entre 12h30 et 13h30 (l'heure de la sieste).

Tous les effets personnels seront marqués de leur nom.

Je soussigné (e),.....

Reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de la crèche " les Ptits Lutins" et m'engage à le respecter.

***Signature des deux parents précédés de la mention
"Lu et approuvé"***

Bâle le

Le dossier d'inscription contient **6 pages**.